



# PLAN D' ACTIONS

## « Sensibilisation des habitants aux enjeux des perturbateurs endocriniens »

### Axe « Information / Communication » :

- Porter à la connaissance du plus grand nombre l'étude
- Définir et déployer un plan de communication
- Créer un espace dédié sur le site internet de la Région

### Axe « Connaître » :

- **Faire connaître les formations** et diffuser les outils de formations existants pour les associations et les professionnels (en proposer de nouveaux si besoin) en s'appuyant sur les filières et organisations professionnelles, pour développer et approfondir ses connaissances,
- **Soutenir la recherche** afin que de plus en plus de projets de recherche soient engagés sur les perturbateurs endocriniens,
- **Animer des groupes de travail santé** pour collecter des données,
- **Etudier la faisabilité de la création d'un pôle de recherche et de suivi** autour des perturbateurs endocriniens.

### Axe « Sensibiliser pour réduire » :

- Femmes enceintes, futurs parents et parents :
  - o Sensibiliser ces publics en diffusant et faisant connaître les outils de sensibilisation
  - o Diffuser et faire connaître les outils de sensibilisation auprès des professionnels de santé, des crèches, des assistants maternels, des PMI
  - o Inscrire les PE dans l'animation d'ateliers auprès des femmes enceintes, futurs parents et parents, des professionnels de santé, des crèches, des assistants maternels, des PMI

⇒ ***Ces actions permettent de répondre à la charte d'engagements régionale sur le volet information des professionnels et de la population.***

- Jeunes :
  - o Sensibiliser ces publics en diffusant et faisant connaître les outils de sensibilisation
  - o Intervenir auprès des associations de parents d'élèves et les impliquer
  - o Réaliser une mallette pédagogique pour les enseignants du primaire et du secondaire, les infirmeries scolaires
  - o Faire connaître et valoriser les bonnes pratiques dans les établissements scolaires sur les thèmes de l'alimentation, l'entretien, l'air intérieur auprès des équipes pédagogiques, du personnel d'encadrement, des cantines, du personnel d'entretien

⇒ ***Ces actions permettent de répondre à la charte régionale sur le volet information de la population.***

- Consommateurs :

- Sensibiliser ces publics en diffusant et faisant connaître les outils de sensibilisation sur l'alimentation, sur les produits cosmétiques, sur les produits ménagers, sur le jardinage, sur les animaux de compagnie, notamment sur les lieux de vente ou via les factures d'eau
- Inscrire les PE dans l'animation d'ateliers sur l'alimentation et la préparation des aliments, les produits cosmétiques, les produits ménagers et les alternatives naturelles, le jardinage, le compostage et la préservation de la biodiversité
- Inscrire les PE au sein des Programmes/Projets Alimentaires Territoriaux
- Intégrer les PE au sein des défis de la transition de la Région (accompagnement aux changements de pratiques sur les thèmes énergie, déchets, biodiversité, alimentation)
- Diffuser et faire connaître les applications mobiles existantes sur l'alimentation, les cosmétiques
- Participer et organiser des événements de sensibilisation du type mardis de la science, journée nationale sans perturbateur endocrinien

⇒ ***Ces actions permettent de répondre à la charte régionale sur les volets réduction de l'usage des produits phyto et biocides contenant des perturbateurs endocriniens, réduction à l'exposition aux PE dans l'alimentation et information de la population.***

- Professionnels :

- Diffuser et faire connaître les outils de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens auprès des salariés et des entreprises, des établissements et professionnels de santé, des professionnels de l'agriculture
- Organiser des conférences et interventions auprès des écoles de formation (cosmétiques, coiffure, pharmacie...), professionnels du monde animal (éleveurs, vétérinaires...)
- Diffuser et faire connaître le catalogue des formations en santé environnementale pour les professionnels de santé

⇒ ***Ces actions permettent de répondre à la charte régionale sur le volet information des professionnels***

- Collectivités :

- Diffuser et faire connaître les outils de sensibilisation et bonnes pratiques pour les collectivités et structures accueillant du public
- Participer à des forums par territoire pour les élus et les techniciens
- Intégrer la thématique PE dans la commande publique
- Signer la charte d'engagements régionale

⇒ ***Ces actions permettent de répondre à la charte régionale sur le volet politiques et achat publics***